



# CONTRATS DE PERFORMANCE SECTORIELS

## AÉRONAUTIQUE

Axes et objectifs du contrat de performance	Engagements pris par l'État
<b>Assemblage</b>	
L'accompagnement des Avionneurs et Motoristes de l'écosystème "Assemblage".	<ul style="list-style-type: none"> <li>Les investissements des Avionneurs et Motoristes de l'écosystème Assemblage seront accompagnés dans le cadre de démarches d'accompagnement spécifiques.</li> </ul>
L'accompagnement des locomotives (équipementiers rang 1) de l'écosystème "Assemblage".	<ul style="list-style-type: none"> <li>Accorder une prime de 30% du montant total de l'investissement matériel et immatériel, plafonnée à 30 millions de dirhams, aux locomotives de l'écosystème "Assemblage". Cette prime comprend également une prime d'amorçage de 50 % du montant global du transfert de programmes et savoir-faire, plafonnée à 10 millions de Dirhams.</li> </ul>
Le développement de l'intégration locale de l'écosystème "Assemblage".	<ul style="list-style-type: none"> <li>Accorder une prime de 30% du montant total de l'investissement matériel et immatériel, plafonnée à 30 millions de dirhams. Cette prime, qui comprend également une prime d'amorçage de 50 % du montant global du transfert de programmes et savoir-faire plafonnée à 10 millions de Dirhams, est destinée aux premiers investisseurs dans les métiers pionniers.</li> <li>Promouvoir le développement des IDE dans les métiers pionniers identifiés.</li> </ul> <p>NON CUMULABLE AVEC D'AUTRES AIDES</p>
L'aide au foncier.	<ul style="list-style-type: none"> <li>Mettre à la disposition des acteurs de l'écosystème "Assemblage" un foncier locatif à un prix attractif, d'une superficie totale de 39 ha, répondant aux besoins des entreprises de cet écosystème.</li> <li>Étendre la contribution du Fonds Hassan II pour le Développement Economique et Social au foncier locatif conformément aux dispositions prévues dans la convention-cadre du 19 mai 2008 ainsi que dans ses avenants.</li> </ul>
Accompagnement à la formation.	<ul style="list-style-type: none"> <li>Mettre, avec l'appui des organismes de formation (universités, écoles d'ingénieurs, instituts spécialisés et établissements de formation professionnelle), sur le marché de l'emploi 8.700 personnes.</li> </ul>



Autres mesures	<ul style="list-style-type: none"> <li>Financer le renforcement des équipements laboratoires à hauteur de 30% du montant d'investissement.</li> <li>Déployer ses meilleurs efforts pour adapter les textes juridiques en vigueur pour permettre d'effectuer les tests par ultrasons sur autoclave.</li> </ul>
<b>Systemes électriques EWIS</b>	
L'accompagnement des Avionneurs et Motoristes de l'écosystème "EWIS".	<ul style="list-style-type: none"> <li>Les investissements des Avionneurs et Motoristes de l'écosystème "EWIS" seront accompagnés dans le cadre de démarches d'accompagnement spécifiques.</li> </ul>
L'accompagnement des locomotives (équipementiers rang 1) de l'écosystème "EWIS".	<ul style="list-style-type: none"> <li>Accorder une prime de 30% du montant total de l'investissement matériel et immatériel, plafonnée à 30 millions de dirhams, aux locomotives de l'écosystème "EWIS". Cette prime comprend également une prime d'amorçage de 50 % du montant global du transfert de programmes et savoir-faire, plafonnée à 10 millions de Dirhams.</li> </ul>
Le développement de l'intégration locale de l'écosystème "EWIS".	<ul style="list-style-type: none"> <li>Accorder une prime de 30% du montant total de l'investissement matériel et immatériel, plafonnée à 30 millions de dirhams. Cette prime, qui comprend également une prime d'amorçage de 50 % du montant global du transfert de programmes et savoir-faire plafonnée à 10 millions de Dirhams, est destinée aux premiers investisseurs dans les métiers pionniers.</li> <li>Promouvoir le développement des IDE dans les métiers pionniers identifiés.</li> </ul> <p>NON CUMULABLE AVEC D'AUTRES AIDES</p>
L'aide au foncier.	<ul style="list-style-type: none"> <li>Mettre à la disposition des acteurs de l'écosystème "EWIS" un foncier locatif à un prix attractif, d'une superficie totale de 22 ha, répondant aux besoins des entreprises de cet écosystème.</li> <li>Étendre la contribution du Fonds Hassan II pour le Développement Economique et Social au foncier locatif.</li> </ul>
Accompagnement à la formation	<ul style="list-style-type: none"> <li>Mettre, avec l'appui des organismes de formation (universités, écoles d'ingénieurs, instituts spécialisés et établissements de formation professionnelle), sur le marché de l'emploi 4.900 personnes.</li> </ul>
<b>Entretien, Réparation Et Révision (MRO)</b>	
L'accompagnement des Avionneurs et Motoristes de l'écosystème "MRO".	<ul style="list-style-type: none"> <li>Les investissements des Avionneurs et Motoristes de l'écosystème "MRO" seront accompagnés dans le cadre de démarches d'accompagnement spécifiques.</li> </ul>



L'accompagnement des locomotives (équipementiers rang 1) de l'écosystème "MRO".	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Accorder une prime de 30% du montant total de l'investissement matériel et immatériel, plafonnée à 30 millions de dirhams, aux locomotives de l'écosystème "MRO". Cette prime comprend également une prime d'amorçage de 50 % du montant global du transfert de programmes et savoir-faire, plafonnée à 10 millions de Dirhams.</li> </ul>
Le développement de l'intégration locale de l'écosystème "MRO".	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Accorder une prime de 30% du montant total de l'investissement matériel et immatériel, plafonnée à 30 millions de dirhams. Cette prime, qui comprend également une prime d'amorçage de 50 % du montant global du transfert de programmes et savoir-faire plafonnée à 10 millions de Dirhams, est destinée aux premiers investisseurs dans les métiers pionniers.</li> <li>▪ Promouvoir le développement des IDE dans les métiers pionniers identifiés.</li> </ul> <p>NON CUMULABLE AVEC D'AUTRES AIDES</p>
L'aide au foncier.	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Mettre à la disposition des acteurs de l'écosystème "MRO" un foncier locatif à un prix attractif, d'une superficie totale de 45 ha, répondant aux besoins des entreprises de cet écosystème.</li> <li>▪ Mettre à la disposition des acteurs de l'écosystème des Hangars en location à un prix compétitif au sein des aéroports de Casablanca, Marrakech, Benslimane et Ouarzazate.</li> </ul>
Accompagnement à la formation.	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Mise en place de l'extension de l'Institut des Métiers de l'Aéronautique (IMA) dans le cadre de la convention signée en avril 2014, ainsi que le développement des formations MRO dans le cadre de la convention GIMAS-RAM, signée le 21 Mars 2015.</li> <li>▪ Mettre, avec l'appui des organismes de formation (universités, écoles d'ingénieurs, instituts spécialisés et établissements de formation professionnelle), sur le marché de l'emploi 6000 personnes.</li> </ul>
Autres mesures.	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Passer à 40 ans renouvelables la durée de bail des terrains pour les investisseurs de l'écosystème "MRO", avec clauses de garanties en zone aéroport.</li> <li>▪ Déployer ses meilleurs efforts pour faciliter la procédure de remboursement des crédits de la TVA générés par les achats des pièces de rechange</li> </ul>
<b>Ingénierie</b>	
L'accompagnement des Avionneurs et Motoristes de l'écosystème "Ingénierie".	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Les investissements des Avionneurs et Motoristes de l'écosystème "Ingénierie" seront accompagnés dans le cadre de démarches d'accompagnement spécifiques.</li> </ul>



L'accompagnement des locomotives (équipementiers rang 1) de l'écosystème "Ingénierie".	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Une prime globale à l'investissement matériel et immatériel (Innovation/Créativité Expertise Technique, Contribution aux salaires bruts des emplois créés) ne dépassant pas 30% du montant global de l'investissement et 30 MDH par locomotive.</li> </ul>
Le développement de l'intégration locale de l'écosystème "Ingénierie".	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Accorder une prime de 30% du montant total de l'investissement matériel et immatériel.</li> <li>• Une prime de 50 % du montant global du transfert de programmes et savoir-faire plafonnée à 10 millions de Dirhams.</li> </ul>
L'aide au foncier.	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Un foncier locatif à un prix attractif, d'une superficie totale de 8,5 ha, répondant aux besoins des entreprises de cet écosystème.</li> <li>• Étendre la contribution du Fonds Hassan II pour le Développement Economique et Social au foncier locatif.</li> </ul>
Accompagnement à la formation.	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Mettre, avec l'appui des organismes de formation (universités, écoles d'ingénieurs, instituts spécialisés et établissements de formation professionnelle), sur le marché de l'emploi 3.400 personnes.</li> </ul>
Normes et licences.	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Renforcer le contrôle de l'utilisation des licences en conformité avec les exigences légales en vigueur.</li> </ul>
Réseaux et télécom.	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Faire bénéficier, sans condition d'implantation, les entreprises de l'écosystème «Ingénierie» des offres télécoms accordées aux entreprises opérant dans le secteur de l'offshoring.</li> </ul>
<b>Boeing</b>	
Subvention d'investissement portée par l'écosystème Boeing.	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Subvention: contribution à hauteur de 20% du montant total des investissements.</li> <li>• Une contribution de 25% du montant total des investissements matériels pour les projets pouvant créer un minimum de 800 emplois.</li> <li>• Une contribution de 25% du montant total des investissements matériels pour les projets qui disposent d'une composante activité pionnière/à haute valeur ajoutée.</li> </ul>
<b>CRM, BPO, ITO, ESO et KPO</b>	
Contribution IR.	Contribution de l'État liée à l'Impôt sur le Revenu de sorte que la charge fiscale n'excède pas 20% du Revenu Brut Imposable à concurrence du chiffre d'affaires à l'export de services avec une enveloppe plafonnée à 390 MDH, pour les entreprises installées dans les P2I Offshoring ou dans les régions non dotées



	<p>de P2I Offshoring, respectant le critère commun et remplissant la condition sur la taille minimale comme suit :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>• 100 emplois pour les acteurs de l'écosystème CRM</li><li>• 20 emplois pour les acteurs des écosystèmes BPO, ITO, ESO et KPO.</li></ul>
Dispositif d'aide à la formation.	<ul style="list-style-type: none"><li>• Contribution de l'État aux frais de la formation à l'embauche et de la formation continue pour les entreprises respectant 70% de chiffre d'affaires à l'export de services au bout de 4 ans avec des seuils à atteindre annuellement.</li></ul>
Contribution IS.	<ul style="list-style-type: none"><li>• Contribution de l'Etat liée à l'Impôt sur les Sociétés de sorte à ramener l'IS sur le chiffre d'affaires réalisé à l'export de services à 8,75% (au-delà des 5 ans d'exonération) avec une enveloppe plafonnée à 250 MDH, pour les entreprises installées dans les P2I Offshoring ou dans les régions non dotées de P2I.</li></ul>
Contribution IR Améliorée.	<ul style="list-style-type: none"><li>• Contribution de l'Etat liée à l'Impôt sur le Revenu de sorte que la charge fiscale n'excède pas 10% pour les entreprises installées dans les P2I Offshoring secondaires (Fès shore, Oujda shore, Tétouan shore) ou dans les régions non dotées de P2I.</li></ul>
Prime à la croissance.	<ul style="list-style-type: none"><li>• Prime à hauteur de 10 % appliquée sur le chiffre d'affaires export de services additionnel avec une enveloppe totale plafonnée à 200 MDH pour les entreprises installées dans toutes les régions à l'exception des P2I Offshoring. Les entreprises bénéficiant de cette prime doivent réinvestir au moins 60% du montant de cette prime au Maroc.</li></ul>
Facilitation administrative.	<ul style="list-style-type: none"><li>• Déployer ses meilleurs efforts pour la facilitation des démarches de recrutement des expatriés auprès du Ministère de l'Emploi pour le personnel d'encadrement avec un salaire net mensuel supérieur à 20 000 DH et dans la limite de 5 personnes.</li><li>• Mettre à la disposition des entreprises du secteur en partenariat avec les banques, d'une offre intégrée de financement de l'investissement et de l'exploitation de leur projet de développement.</li></ul>

## OFFSHORING

Axes et objectifs du contrat de performance	Engagements pris par l'État
<b>Prime à l'investissement</b>	
<p>CRM : Condition de création de plus de 300 emplois directs sur une période de 4 ans.</p>	<p>Prime à l'investissement matériel et immatériel de 30% pour les P2I Fès shore, Oujda shore, Technopolis, Tétouan shore et les régions non dotées de P2I Offshoring et 20% pour le reste du territoire national: La prime à l'investissement est plafonnée à 10 MDH et ne pouvant pas dépasser une limite de 20% ou 30% de 20 000 DH par emploi direct.</p>
<p>BPO : Condition de création de plus de 100 emplois directs sur une période de 4 ans.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Prime à l'investissement matériel et immatériel de 30% pour les P2I Fès shore, Oujda shore, Technopolis, Tétouan shore et les régions non dotées de P2I Offshoring et de 20% pour le reste du territoire national.</li> <li>La prime à l'investissement est plafonnée à 10 MDH et ne pouvant pas dépasser une limite de 20% ou 30% de 25 000 DH par emploi direct.</li> </ul>
<p>ITO : Condition de création de plus de 100 emplois directs sur une période de 4 ans.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Prime à l'investissement matériel et immatériel de 30% pour les P2I Fès shore, Oujda shore, Technopolis, Tétouan shore et les régions non dotées de P2I Offshoring et de 20% pour le reste du territoire national. La prime à l'investissement est plafonnée à 10 MDH et ne pouvant pas dépasser une limite de 20% ou 30% de 30 000 DH par emploi direct.</li> <li>Prime d'appui pour la certification des profils à haute valeur ajoutée (Oracle, Big Data, Android, Web, etc.), de 80% dans la limite de 10.000 DH par personne et à hauteur de 2 MDH par projet d'investissement).</li> </ul>
<p>ESO : Condition de création de plus de 50 emplois directs sur une période de 4 ans.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Prime à l'investissement matériel et immatériel de 30% pour les P2I Fès shore, Oujda shore, Technopolis, Tétouan shore et les régions non dotées de P2I Offshoring et de 20% pour le reste du territoire national. La prime à l'investissement est plafonnée à 10 MDH et ne pouvant pas dépasser une limite de 20% ou 30% de 35 000 DH par emploi direct</li> <li>Prime d'appui pour la certification des profils à haute valeur ajoutée (Oracle, Big Data, Android, Web, etc.), de 80% dans la limite de 10.000 DH par personne et à hauteur de 2 MDH par projet d'investissement).</li> </ul>
<p>KPO : Condition de création de plus de 50 emplois directs sur une période de 4 ans.</p>	<p>Prime à l'investissement matériel et immatériel de 30% pour les P2I Fès shore, Oujda shore, Technopolis, Tétouan shore et les régions non dotées de P2I Offshoring et de 20% pour le reste du territoire national.</p>

La prime à l'investissement est plafonnée à 10 MDH et ne pouvant pas dépasser une limite de 20% ou 30% de 30 000 DH par emploi direct.

- Prime d'appui pour la certification des profils à haute valeur ajoutée (Oracle, Big Data, Android, Web, etc.), de 80% dans la limite de 10.000 DH par personne et à hauteur de 2 MDH par projet d'investissement).

## CUIR

Axes et objectifs du contrat de performance	Engagements pris par l'État
<b>Chaussures en cuir / Maroquinerie et vêtements en cuir / Tannerie et mégisserie</b>	
Prime à l'investissement.	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Une prime globale à l'investissement matériel et immatériel (Investissement en équipements, foncier, construction, aménagements, Innovation / Créativité et Expertise Technique) plafonnée, par locomotive, à 30 MDH et à hauteur de 15% (pour les derniers dossiers de demande déposés) à 30% (pour les premiers dossiers de demande déposés).</li> <li>• Est considérée comme locomotive, toute entreprise ayant un projet de développement permettant la création d'un minimum de 750 emplois stables (l'écosystème Chaussures en cuir), d'un minimum de 500 emplois stables (l'écosystème Maroquinerie et Vêtements en cuir), d'un minimum de 350 emplois stables (l'écosystème Tannerie et Mégisserie).</li> </ul>
Appui au développement des marques nationales.	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Appui à l'intégration de l'informel d'importation et de production ainsi que pour la diminution de la contrebande.</li> </ul>
Cadre normatif et qualité.	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Déploiement de mesures pour mettre à niveau le cadre normatif et instaurer des labels qualité dans le secteur du cuir.</li> </ul>
Foncier.	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Mise à disposition d'un foncier locatif à des prix attractifs, et ce sur une superficie totale de 46 ha (écosystème chaussures en cuir), de 7 ha (écosystème maroquinerie et vêtements en cuir) et de 44 ha (écosystème tannerie et mégisserie) et au niveau des quatre régions de concentration des activités de la filière, avec proximité des bassins d'emplois et desserte par les infrastructures de transport.</li> </ul>



## TEXTILE

Axes et objectifs du contrat de performance	Engagements pris par l'État
<b>Denim / Distributeur / Fast Fashion</b>	
Prime à l'investissement.	Une prime globale à l'investissement matériel et immatériel (Innovation/Créativité et Expertise Technique) ne dépassant pas 30% du montant global de l'investissement et 30 MDH par locomotive: Aide à l'investissement industriel (financement de 20% à 25%), soutien à l'innovation et créativité (financement de 50% à 80%) et soutien à la mobilisation de l'expertise technique (financement à hauteur de 70%).
Prime à l'export.	Une prime de 10% du chiffre d'affaires additionnel réalisé à l'export, accordée pour les projets de soutien et de croissance pour accompagner au développement des marchés export.
Appui au développement des marques nationales.	Appui à l'intégration de l'informel d'importation et de production ainsi que pour la diminution de la contrebande, notamment à travers la révision du statut de l'importateur pour une meilleure traçabilité des produits importés.
Cadre normatif et qualité.	Veille à une application renforcée de la législation en matière de contrôles normatifs et de contrôles aux frontières.
Foncier.	Mise à disposition d'un foncier locatif à des prix attractifs, et ce sur une superficie totale de 62 ha (écosystème denim), de 6,5 ha (écosystème distribution) et de 26 ha (écosystème fast fashion) à proximité des bassins d'emplois et desserte par les infrastructures de transport.
Formation.	Mise en place d'une offre formation adaptée aux besoins de l'écosystème à travers les établissements de formation professionnelle, notamment l'OFPPPT, l'ESITH et Casa Moda Academy.
<b>Finissage, Impression et Teinture</b>	
Prime à l'investissement.	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Une prime globale à l'investissement matériel et immatériel (Innovation/Créativité et Expertise Technique) à hauteur de 20% du montant total du programme d'investissement:</li> <li>▪ Acquisition de foncier</li> <li>▪ Construction d'un bâtiment, ou l'acquisition d'un bâtiment prêt à l'emploi.</li> </ul>



- Acquisition des équipements de production et les frais de leur installation ainsi que le matériel et outillage
- Frais liés aux infrastructures externes, y compris la station d'épuration
- Frais liés aux études relatives au projet
- Dépenses diverses nécessaires pour le programme d'investissement (mobilier, bureautique, matériel de transport, taxes, intérêts intercalaires, fonds de roulement, etc.)

## AGROALIMENTAIRE

Axes et objectifs du contrat de performance	Engagements pris par l'État
<b>Valorisation des agrumes</b>	
Développement de nouvelles capacités de conditionnement.	Prime à l'investissement à hauteur de 30% de l'investissement et plafonnée à 21 millions de Dirhams.
Développement d'unités de stockage frigorifique.	Prime à l'investissement à hauteur de 25% de l'investissement et plafonnée à 3 millions de Dirhams.
Soutien aux capacités d'écrasement des petits fruits.	Soutien au niveau du financement des capacités d'écrasement de petits fruits à hauteur de 20 %, plafonné à 30 Millions de Dirhams.
<b>Fruits et légumes frais</b>	
Développement de nouvelles capacités de conditionnement.	Aides financières à hauteur de 30% de l'investissement plafonnées à 15 millions de Dirhams.
Développement d'unités de stockage frigorifique.	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Aides financières à hauteur de 25% de l'investissement plafonnées à 3 millions de Dirhams : développement d'unités de stockages des filières et arboriculture fruitières.</li> <li>• Aides financières à hauteur de 25% de l'investissement plafonnées à 0,8 millions de Dirhams : développement d'unités de stockage frigorifique de la filière datte.</li> </ul>
<b>Fruits et légumes transformés</b>	
Soutien aux exportations de produits transformés à fort potentiel.	Subvention à l'exportation des volumes additionnels à hauteur de 2000 Dirhams / tonne dans la limite de 15 000 tonnes par an.



Soutien aux exportations des olives conditionnées en récipients hermétiques.	Subvention à l'exportation allant de 750 Dirhams par tonne (diversification des marchés) à 2000 Dirhams par tonne (olives façon Grèce dénoyautées) – chaque projet peut bénéficier de cette aide jusqu'à 3 fois.
Soutien à l'export d'abricots.	Subvention à l'exportation des abricots conditionnés en récipients hermétiques et abricots surgelés conditionnés aussi bien sur les marchés traditionnels que sur les nouveaux marchés. A hauteur de 1000 à 1500 Dirhams / tonne dans la limite de 5000 tonnes additionnels par rapport aux quantités de référence.
<b>Huile d'olive</b>	
Développement de l'industrie de l'huile d'olive.	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Prime à l'investissement productif pour la modernisation et/ ou l'accroissement des capacités de production à hauteur de 10% de l'investissement plafonné à 2 millions de Dirhams.</li> <li>• Subvention à l'exportation de l'huile d'olive conditionnée et en vrac à hauteur de 2000 dirhams / tonne (huile d'olive en vrac courante) jusqu'à 6000 dirhams / tonne (huile d'olive conditionnée extra vierge - Chaque projet peut bénéficier de cette aide jusqu'à 3 fois).</li> </ul>
<b>Industrie Laitière</b>	
Développement de nouveaux produits laitiers.	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Nouveaux produits à forte valeur ajoutée : Aide financière à hauteur de 30% de l'investissement, plafonnée à 3 millions de Dirhams pour la création d'unités de transformation des produits laitiers à forte valeur ajoutée.</li> <li>• Lait en poudre: Aide financière à hauteur de 20% de l'investissement, plafonnée à 14 millions de Dirhams pour la création d'unités de fabrication de lait en poudre (substitutions aux importations).</li> </ul>
Soutien aux exportations.	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Subvention à l'exportation à hauteur de 500 dirhams par tonne de produits finis exportés</li> <li>• Prime à l'investissement à hauteur de 20% de l'investissement réalisé et plafonnée à 4,5 millions de Dirhams pour la construction d'unités frigorifiques – appui logistique aux marchés de la CEDEAO (Communauté Économique des Etats de l'Afrique de l'Ouest).</li> <li>• Aide financière pour la promotion des produits laitiers marocains "halal" : Financement de la participation à deux salons par an avec un plafond de 0,6 million de Dirhams.</li> <li>• Soutien à la prospection de marchés à fort potentiel: aide à hauteur de 0,6 million de Dirhams.</li> </ul>



### Industrie des Viandes

Modernisation des circuits d'abattage de commercialisation (points de distribution traditionnels et création de points de ventes modernes).

- Subvention plafonnée à 30.000 Dirhams par point de vente.
- Prime à l'investissement à hauteur de 30% pour la création de points de vente modernes plafonnée à 0,6 million de Dirhams.

Appui aux capacités industrielles modernes et soutien à l'investissement productif

- Subvention à l'exportation à hauteur de 500 dirhams par tonne de produits finis exportés
- Subvention à la création et à la mise à niveau des abattoirs à hauteur de 30%, plafonnée à 18 millions de Dirhams.

Exportation vers des marchés de proximité en particulier vers l'UEMOA

- Subvention à l'exportation de poulets et sous poulets congelés et des préparations à base de volaille à hauteur de 1000 à 1500 Dirhams la tonne
- Subvention à l'aménagement d'unité frigorifique dans la plateforme d'Abidjan dans la limite de 26 millions de Dirhams afin de permettre l'ouverture aux marchés Ouest-Africains.
- Subvention d'études, de visites de prospection et de participations aux salons à hauteur de:
  - 50% pour les études
  - 40% pour les visites B2B et prospection
  - 40% pour la participation aux salons

### Biscuiterie, confiserie, chocolaterie

Renforcement de la performance commerciale et de la compétitivité.

- Soutien du chiffre d'affaires additionnel à l'export à hauteur de 20% vers l'Afrique et le Moyen-Orient
- Mise en place de programmes de formation adaptés aux métiers de l'agroalimentaire pour le renforcement des dispositifs actuels de formation.

Soutien à l'investissement et à l'innovation.

- Prime à l'investissement à hauteur de 20% de l'investissement plafonnée à 15 millions de Dirhams
- Soutien à la création de clusters et stimulation de l'innovation : financement des programmes de recherches et innovation à hauteur de 50% plafonné à 7 millions de Dirhams.

### Pates alimentaires et couscous

Développement de la demande domestique des pates alimentaires.

- Promotion du marché intérieur à travers une aide financière à hauteur de 30% des campagnes de sensibilisation dans la limite 6 millions de Dirhams
- Développement des petits conditionnements à travers une prime à l'investissement à hauteur de 30% plafonnée à 1,35 millions de Dirhams dans l'acquisition de machines et équipements.



Promotion des produits nationaux à l'export .	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Création d'un label "couscous Maroc"</li> <li>• Subvention des exportations à hauteur de 2000 Dirhams par tonne dans la limite de 5000 tonnes par an notamment à destination des pays d'Afrique Subsaharienne.</li> </ul>
Amélioration des compétences et l'innovation.	Aide financière pour la réalisation de sessions de formations en vue d'améliorer les compétences des ressources humaines.

## CHIMIE PARACHIMIE

Axes et objectifs du contrat de performance	Engagements pris par l'État
<b>Chimie Parachimie Organique</b>	
Développement de la filière résine.	Prime d'investissement aux projets de type "sourcing" de la filière résine investissant au moins 40 millions de Dirhams ou créant au moins 96 emplois stables, à hauteur de 15% à 30% de l'investissement global, plafonnée à 12 millions de Dirhams.
Développement de filière peintures techniques.	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Prime d'investissement aux projets de type "sourcing" de la filière peintures techniques investissant au moins 100 millions de Dirhams ou créant au moins 200 emplois stables, à hauteur de 15% à 30% de l'investissement global, plafonnée à 30 millions de Dirhams.</li> <li>• Prime annuelle de substitution aux importations à hauteur de 2% pour les entreprises productrices de peintures techniques ayant transféré au moins 60% des achats de leurs intrants.</li> </ul>
Développement de la filière colle technique.	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Aide financière pour la réalisation de sessions de formations en vue d'améliorer les compétences des ressources humaines.</li> <li>• Prime à l'investissement matériel et immatériel à hauteur de 20% plafonnée à 14 millions de Dirhams par projet d'investissement supérieur à 70 millions de Dirhams.</li> <li>• Prime à hauteur de 15% à l'investissement plafonnée à 14 millions de Dirhams par projet pour les autres.</li> </ul>
Développement de Filière colle courante.	Appui à la compétitivité de projets PME de la filière Colles Courantes.



Filière détergence liquide.	Prime à l'investissement matériel et immatériel à un projet stratégique de type "locomotive" de la filière Détergence Liquide investissant au moins 66 MDHS ou créant au moins 160 emplois directs et stables, à hauteur de 20% plafonnée à 13 millions de Dirhams.
Filière cosmétique MDD et Low-Cost.	Prime à l'investissement matériel et immatériel à un projet de type "locomotive" de la filière Cosmétique MDD et Low-Cost à hauteur de 15% à 30%, plafonnée à 27 millions de Dirhams.
Développement de la filière produits d'efficacité énergétique à base organique.	Prime à l'investissement matériel et immatériel à un projet stratégique de type "Pionnier" de la filière d'efficacité énergétique à base organique à hauteur de 15% à 30%, plafonnée à 10 millions de Dirhams.
Développement de la filière Phytosanitaire.	Prime à l'investissement matériel et immatériel à un projet de type "locomotive" de la filière Phytosanitaire à hauteur de 15% à 30%, plafonnée à 27 millions de Dirhams.
<b>Chimie Parachimie Verte</b>	
Filière Extrait de Plantes Aromatiques.	Prime d'investissement aux projets "valorisation de ressources" de la filière Extraction naturelle de plantes endémiques investissant au moins 80 millions de Dirhams ou créant au moins 300 emplois stables, à hauteur de 15% à 30% de l'investissement global, plafonnée à 24 millions de Dirhams.
Filière valorisation du caroube.	Prime d'investissement à hauteur de 15% à 20%, plafonnée à 10 millions de Dirhams.
Filières colorants naturels.	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Prime à l'investissement matériel et immatériel aux projets structurants de type "valorisation de ressources" de la filière Colorants Naturels, à hauteur de 15% à 30%, plafonné à 30,5 millions de Dirhams</li> <li>• Prime à l'investissement matériel et immatériel aux projets structurants de type « pionnier » pour la mise en place de tours d'atomisation à hauteur de 15% à 30%, plafonné à hauteur 10 millions de Dirhams.</li> </ul>
Filière Arômes et fragrances.	Prime à l'investissement matériel et immatériel aux projets structurants de type "locomotive" de la filière arômes et fragrances, à hauteur de 10% à 20% plafonnée à 10 millions de Dirhams.
Filière cosmétique bio.	Appui à la compétitivité des projets PME.

## MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION

Axes et objectifs du contrat de performance	Engagements pris par l'État
<b>Matériaux de construction</b>	
Accès au foncier.	Mise à disposition au profit de l'écosystème Matériaux de construction d'un foncier locatif à un meilleur prix, d'une superficie totale estimée à 212 Ha dont: <ul style="list-style-type: none"> <li>• 20.000 m2 au profit de l'activité Colorants/Emaux</li> <li>• 140 Ha au profit de la filière Marbre</li> <li>• 70 Ha au profit de la filière Préfabriqué</li> </ul>
Appui à la formation.	Mise en place d'une offre de formation adaptée : permettre l'absorption de ces nouveaux emplois qualifiés par l'écosystème matériaux de construction.

## AUTOMOBILE

Axes et objectifs du contrat de performance	Engagements pris par l'État
<b>Câblage</b>	
Accès au foncier.	Mise a disposition d'un foncier locatif à prix attractif, d'une superficie totale de 50 HA,
Appui à la formation.	Mise en place d'une offre de formation adaptée : permettre de mettre sur le marché de l'emploi 30 000 personnes.
Développement de l'intégration locale de la filière câblage automobile.	Prime à l'investissement allant de 20% à 30%
Appui à l'investissement pour la filière câblage automobile.	Aide à l'installation d'acteurs nouveaux ou extension d'usines existantes via le dispositif du Fonds Hassan II pour le développement économique et social à hauteur de 15% du montant d'investissement et dans la limite de 30 millions de Dirhams.
<b>Batterie</b>	
Accès au foncier.	Mise à la disposition des acteurs de l'écosystème "batteries automobile" d'un foncier locatif à un prix attractif, d'une superficie totale de 7.000 m <sup>2</sup> répartie entre Casablanca et Tanger, destinée aux plateformes de stockage



Appui à la formation.	Mise en place d'une offre de formation adaptée et permettre de mettre sur le marché de l'emploi 1.500 personnes
Développement de l'intégration locale.	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Subvention à l'investissement à hauteur de 30%</li> <li>▪ Développement de la filière de recyclage du plomb</li> <li>▪ Mise en place un programme d'accompagnement des TPME pour le renforcement de la compétitivité.</li> </ul>
<b>Métal &amp; Emboutissage</b>	
Accès au foncier.	Mise à disposition des acteurs de l'écosystème "Métal & Emboutissage" d'un foncier locatif à un prix attractif, d'une superficie de 20 ha, répondant aux besoins des entreprises de cet écosystème.
Appui à la formation.	Mise en place d'une offre de formation adaptée : permettre de mettre sur le marché de l'emploi 5000 personnes.
Appui à l'investissement dans la filière "Métal et emboutissage automobile".	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Soutien de l'activité outillage : <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Le soutien financier avec une subvention d'investissement de 30%.</li> <li>▪ La création d'une filière de formation de 120 outilleurs.</li> <li>▪ Le démarchage d'acteurs internationaux (e.g. au Mangneto, Akkaya, Fagor), à travers l'AMDI et l'accompagnement d'acteurs locaux souhaitant développer leur offre d'outillages.</li> </ul> </li> <li>▪ Soutien de l'activité de cataphorèse : <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Subvention d'investissement à hauteur de 30%</li> <li>▪ Le démarchage d'acteurs internationaux (e.g. en Allemagne, en France), à travers l'AMDI.</li> </ul> </li> <li>▪ Développement de nouveaux emboutisseurs internationaux <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Aide à hauteur de 15% du montant d'investissement et dans la limite de 30 millions de dirhams.</li> <li>▪ Le démarchage d'acteurs internationaux non présents au Maroc via la mobilisation de banques d'affaires et d'apporteurs d'affaires pour développer les IDE dans la filière.</li> </ul> </li> </ul>
<b>Intérieur véhicules et sièges</b>	
Accès au foncier.	Mise à disposition des acteurs de l'écosystème "intérieur véhicules et sièges" d'un foncier locatif à un prix attractif, d'une superficie de 25 ha, répondant aux besoins des entreprises de cet écosystème.



Appui à la formation.	Mise en place d'une offre de formation adaptée : permettre de mettre sur le marché de l'emploi 20000 personnes.
Développement de l'intégration locale.	Prime à l'investissement à hauteur de 20% pour l'achat des machines de formes et de découpe spécifiques pour le secteur automobile Prime de développement de nouveaux produits, à hauteur de 30% des investissements pour les projets permettant l'amélioration de l'intégration locale.
Appui à l'investissement dans la filière "Intérieur véhicules et sièges".	Prime à l'investissement allant de 15% à 30% dans la limite de 30 millions de Dirhams: soutien de l'activité de moulage, soutien de l'activité de chromage, etc.

## PHARMACEUTIQUE

Axes et objectifs du contrat de performance	Engagements pris par l'État
<b>Pharmaceutique</b>	
Principes actifs et packaging.	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Prime à l'investissement matériel et immatériel à un seul projet structurant de type "pionnier" de la filière fabrications de sérums et vaccins de 30 % de l'investissement plafonnée à 30 millions de Dirhams.</li> <li>• Prime à l'investissement matériel et immatériel à un seul projet structurant de type "pionnier" de la filière fabrications de flacons en verre pour l'industrie pharmaceutique de 30 % de l'investissement global, plafonnée à 14 millions de Dirhams.</li> <li>• Appui à la compétitivité des projets PME de production d'API végétales.</li> </ul>
Fabrication locale et export.	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Prime à l'investissement matériel et immatériel à un seul projet structurant de type "pionnier" de la filière fabrication locale de médicaments anticancéreux de 10 % de l'investissement plafonnée à 24 millions de Dirhams.</li> <li>• Prime à l'investissement matériel et immatériel aux projets stratégiques et/ ou structurants de fabrication de médicaments définis par le Ministère de la santé, plafonnée à 200 millions de Dirhams et affectée comme suit : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Prime de 30% de l'investissement et plafonnée à 30 MDHS par projet pour les projets de production de médicaments innovants.</li> </ul> </li> </ul>



	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Prime de 30% de l'investissement et plafonnée à 30 MDHS par projet pour les projets de production de produits génériques.</li> <li>• Prime de 30% de l'investissement et plafonnée à 30 MDHS par projet pour les projets de production de médicaments destinés à l'export.</li> </ul>
Biosimilaires.	Prime à l'investissement matériel et immatériel aux projets structurants de type "pionnier" de fabrication de médicaments biosimilaires à hauteur de 30%, plafonnée à 30 millions de Dirhams.

## PLASTURGIE

Axes et objectifs du contrat de performance	Engagements pris par l'État
<b>Plasturgie</b>	
Filière BTP.	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Prime à l'investissement, matériel et immatériel pour trois projets structurants de type "locomotive" de la filière fabrication de produits destinés aux bâtiments et travaux publics, à hauteur de 25 % de l'investissement plafonnée à 15 millions de Dirhams</li> <li>• Prime de 15% à l'investissement plafonnée à 10 millions de Dirhams par projet pour les éventuels autres projets sélectionnés.</li> </ul>
Filière Plasticulture.	<p>Prime à l'investissement, matériel et immatériel pour trois projets structurants de type "locomotive" de la filière plasticulture, à hauteur de 25 % de l'investissement plafonnée à 15 millions de Dirhams.</p> <p>Prime de 15% à l'investissement plafonnée à 10 millions de Dirhams par projet pour les éventuels autres projets sélectionnés.</p>
Autres projets.	Prime à l'investissement, matériel et immatériel pour deux projets de type "pionnier" de la filière plasticulture de 30 % de l'investissement plafonnée à 15 millions de Dirhams pour la fabrication de moules par le biais de l'implantation d'un acteur international.